Ding-dong

Autor(en): **Bissegger, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1098

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022068

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RETRAITE ANTICIPÉE

On achève trop vite certains patrons

La valeur n'attend point le nombre des années soit, mais la mise au rencart des cadres qui ont encore quelque chose à dire n'est-elle pas une nouvelle forme de gaspillage des ressources ?

(*yj*) Il n'y a pas si longtemps encore, à l'ère de la croissance et de la consommation triomphantes, on jetait négligemment un peu tout, les gens comme les choses, les salariés comme les déchets; les premiers se recyclaient sans trop de peine sur un marché du travail très tendu. A l'heure actuelle, où sévit le chômage, on envisage un peu partout, à défaut de pouvoir créer des emplois, de libérer des postes, notamment par des mises à la retraite anticipée.

Partager le travail

La recette est séduisante; son application entre bien dans la visée d'un nouveau partage du travail, dont le volume n'augmentera plus à un rythme suffisant pour occuper toute la main-d'œuvre disponible — André Gorz n'est plus seul à le dire. Après tout, l'abaissement de l'âge de la retraite constitue une revendication très ancienne, et correspond à l'aspiration de nombreux travailleurs, sinon de la majorité des citoyens, comme on l'a vu en juin 1988 lors du vote sur l'AVS à 62/60 ans. Mais, il faut le reconnaître, la situation varie beaucoup d'une personne à l'autre, selon l'âge bien sûr, mais aussi selon le niveau de qualification et de responsabilités. Dans ces conditions, une réduction générale et linéaire de l'âge de la retraite obligatoire ne représenterait pas forcément l'avantage individuel ni le progrès social que certains en escomptent.

En tout état de cause, voilà qu'au moment où les agences d'«outplacement» remplacent les chasseurs de têtes, certaines voix s'élèvent pour vanter les qualités et l'utilité des cadres d'un certain âge, qui valent souvent mieux qu'une promotion latérale ou une mise à la retraite anticipée, même avec belle prime de départ. En se séparant d'un cadre moyen ou dirigeant jugé «trop mûr pour être encore créatif», l'employeur se prive en réalité d'une compétence et d'une expérience, par définition très difficiles à retrouver combinées chez un nouveau collaborateur.

Trop vieux pour créer ?

Certes, le coût de cette forme particulière de gaspillage des ressources humaines ne se laisse pas évaluer. Il n'en reste pas moins que les «jeunes cadres dynamiques au bénéfice de quelques années d'expérience professionnelle (âge idéal 28-35 ans)» demandés par voie d'annonces demeurent une rareté; tout simplement parce que le portrait-robot ainsi présenté correspond davantage à un mythe qu'à une réalité. La réalité, c'est que l'énergie et l'imagination ne déclinent pas chez tout le monde dès vingt-cinq ou trente ans, et que le «sommet», le moment de sa vie professionnelle où une personne se sent et se trouve en pleine maîtrise de ses moyens, peut non seulement survenir plus tard mais aussi se prolonger, notamment par une sorte d'entraînement et par la formation continue. Les employeurs ont probablement tout intérêt à en tenir compte dans leurs programmes de formation, tout comme leurs collaborateurs dans leur plan de carrière.

Si donc le nombre des années de vie ne constitue pas un handicap systématique, l'âge et l'ancienneté ne représentent pas non plus des atouts automatiques. Se maintenir à jour, au courant, en forme, exige un effort permanent. Dont se croient dispensés tous ceux qui simplement se perpétuent, dans un poste confortable ou au bénéfice de prébendes rémunératrices, en termes d'honneurs apparents et de chèques plus discrets.

A cet égard, l'âge moyen de certains conseils d'administration, truffés de «has been» sans doute méritants, a de quoi faire peur. Même si le nouveau droit des sociétés anonymes leur donne davantage de responsabilités, tout en laissant l'essentiel du pouvoir de fait à la direction, peuplée, elle, de cadres dynamiques heureusement pas tous achevés trop tôt. ■

Ding-dong

Une lettre envoyée aux syndics vaudois.
A lire avec l'accent.

Monuments d'Art et d'histoire
Archives cantonales vaudoises

Concerne: inventaire des cloches vaudoises

Monsieur le Syndic,

Le canton de Vaud a la chance de posséder de nombreuses cloches très intéressantes. Elles constituent un patrimoine exceptionnel encore mal connu, malgré un certain nombre de moulages établis (pour les plus anciennes d'entre elles), par un pasteur retraité que vous avez peut-être déjà eu l'amabilité de recevoir.

Pour compléter cette première approche, l'Office cantonal de la Protection des Biens culturels et la Rédaction des «Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Vaud» soutiennent un projet d'inventorisation systématique des cloches vaudoises, démarche scientifique qui ne débouchera d'ailleurs pas nécessairement sur un classement comme Monument historique !

Mme Fabienne Hoffmann, auteur d'un mémoire de licence (Université de Lausanne) consacré aux cloches les plus anciennes du canton, a été chargée de ce travail. Elle souhaiterait passer dans chaque commune pour y documenter notamment les textes et décorations campanaires de toute époque. Au préalable, toutefois, nous vous demandons bien entendu l'autorisation de pouvoir procéder à cette étude.

Pour mieux organiser son travail, il serait en outre très utile à Mme Hoffmann de connaître l'emplacement des cloches qui se trouvent dans votre commune, si possible leur nombre, le nom et le numéro de téléphone du responsable avec lequel il faudra prendre contact pour un rendez-vous. Dans ce but, nous nous permettons de vous faire parvenir en annexe un questionnaire que nous avons formulé de manière à vous faciliter le travail, en espérant que vous lui réserverez un bon accueil.

En vous remerciant par avance de votre bienveillante compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, nos salutations distinguées.

Paul Bissegger